

CC du Pays de Matignon (Siren : 242214344)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique Communauté de communes	
Commune siège	Matignon
Arrondissement	Dinan
Département	Côtes-d'Armor
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/12/1996
Date d'effet	04/08/2006

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges		
Nom du président	M. Gérard VILT	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison du développement intercommunal
Numéro et libellé dans la voie	rue du chemin vert
Distribution spéciale	BP 26
Code postal - Ville	22550 MATIGNON
Téléphone	02 96 41 15 11
Fax	02 96 41 15 14
Courriel	cdc.matignon@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes		
Bonification de la DGF	non		
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non		
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui		
Autre taxe	non		
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non		
Autre redevance	non		

Groupement Mise à jour le 19/02/2013

Population

Population totale regroupée	11 673
Densité moyenne	73,73

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
22	Fréhel (212201792)	1 676
22	Hénanbihen (212200760)	1 402
22	Matignon (212201438)	1 728
22	Pléboulle (212201743)	744
22	Plévenon (212203921)	745
22	Ruca (212202683)	572
22	Saint-Cast-le-Guildo (212202824)	3 571
22	Saint-Denoual (212202865)	423
22	Saint-Pôtan (212203236)	812

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

Etude, diagnostic, contrôle des installations neuves et existantes et suivi d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Action de reconquête de la qualité de l'eau et la lutte contre la prolifération des algues vertes, les rivières concernées sont celles qui drainent le bassin versant de la baie de la Fresnaye. Participation et mise en place d'un SAGE Soutien aux actions de reboisement dans le cadre de la lutte contre la prolifération des algues vertes de la Baie de la Fresnaye. Politique d'animation, de communication et de sensibilisation à l'environnement.

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Collecte et Traitement des déchets : Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés Programme de réhabilitation des décharges.
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés Programme de réhabilitation des décharges.

Sanitaires et social

- Action sociale

Gestion d'un service de portage de repas à domicile pour personnes âgées et/ou dépendantes. Soutien logistique et/ou financier aux associations locales d'aides aux personnes en difficulté. Etude et mise en oeuvre d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Aménagement de l'espace. Les actions d'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace concernent : - L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) tel que prévu aux L. 122-1 au L.122-14 du Code de l'Urbanisme.

- Réalisation et révision du schéma intercommunal dont les limites sont définies eu B3 - La participation à l'étude et la mise

en oeuvre de la Charte de Pays - La représentation des communes au sein de structures et/ou programmes collectifs intercommunautaires à l'échelle du Pays : Syndicat Mixte du Pays de Dinan, Conseil de Développement, Pays Touristique, Programmes Thématiques Européens type Leader + L'aménagement rural : - Constitution des réserves foncières nécessaires à la mise en oeuvre des compétences communautaires. - Exercice du droit de préemption dans le cadre d'opérations relevant exclusivement d'une compétence communautaire. - Etudes foncières sur le devenir des espaces agricoles et naturels, - Etude d'une charte paysagère, - Plan communautaire d'accueil des gens du voyage. L'aménagement des ZAC (Zones d'aménagement concerté) suivant les conditions détaillées au paragraphe A2 - "Actions de développement économique". L'information réciproque et coordination entre les communes et la communauté en matière de politique et de programmation des équipements collectifs communaux et intercommunaux. Mise en place d'un service d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes du territoire.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Aménagement, gestion et entretien de zones d'activités artisanales et/ou industrielles : - Les opérations concernent les acquisitiions foncières, les aménagements, la commercialisation et la gestion : -- de toute zone d'activités, -- d'extension des zones d'activités communales pré-existantes incluant les parties vacantes des zones communales dont la situation géographique et la desserte correspondent aux besoins du développement économique des entreprises - La réalisation de tout équipement ou infrastructure nécessaire au développement des zones d'activités. Les Actions de développement économique : - Zone d'activités et hors zone d'activités : soutien à l'installation et au développement d'entreprises en application des dispositions de l'article L5214-16 du CGCT éligibles au dispositif d'aides du Conseil Général et/ou du Conseil Régional et de toute autre collectivité publique, de l'Etat, de l'Europe. - L'acquisition, la rénovation, la construction, la location et la vente d'immeubles et équipements à usage économique. - L'animation et la promotion économique du territoire : dans ce cadre, la Communauté peut apporter son aide technique et financière aux porteurs de projets (projets agricoles exclus). Ce rôle d'animation inclut la possibilité : -- des aides aux entreprises autorisées par la Loi, -- de participations à des structures ou des opérations collectives intéressant l'ensemble de la Communauté, -- de la représentation des communes membres au sein des structures inter-communautaires de nature économique. - La mise en oeuvre, sur le territoire communautaire, d'une politique de soutien au dernier commerce de type alimentaire, - L'appui au développement du tourisme : En lien avec la Pays Touristique de Dinan et l'Office de Tourisme du Pays de Matignon : . schéma et programme de signalisation .. accueil, animation et promotion du territoire communautaire. - La participation et les aides diverses aux associations d'échelle intercommunale facilitant l'accès à l'emploi : Mission Locale, Penthièvre-Action, Maisond de l'Emploi.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

ENFANCE - JEUNESSE Réalisation et gestion d'une maison de la petite enfance, Etude de l'évolution des besoins en matière scolaire et péri-scolaire Création et gestion d'un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) : pendant les petites vacances scolaires ainsi que le mercredi pendant la période scolaire. Contractualisation avec les organismes (CAF, DDJS) oeuvrant en faveur de l'enfance et de la jeunesse : Contrat Petite Enfance, Contrat Temps Libre. Gestion d'un Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) Création d'une école de musique

- Activités culturelles ou socioculturelles

Politique d'animation et de sensibilisation aux activités culturelles : - soutien aux écoles de musique - soutien aux festivals

- Activités sportives

Politique d'animation et de sensibilisation à la pratique sportive : - organisation et gestion des opérations "Cap Sport" et "Cap Sport Scolaire" - organisation de stages sportifs durant les vacances scolaires - soutien d'activités sportives en milieu scolaire - prise en charge de l'intervention d'un animateur sportif en milieu scolaire et auprès d'associations locales. Soutien logistique et/ou financier aux activités des associations sportives intercommunales visant les jeunes de moins de 18 ans.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) tel que prévu aux L.122-1 au L.122-14 du Code de l'Urbanisme.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Intercommunalité Mise à jour le 19/02/2013

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Exécution (en régie ou par entreprise) de tous travaux d'entretien, d'aménagement et de rénovation sur le réseau de voiries revêtues dont les limites de compétences sont définies par délibération du conseil communautaire en date du 18 février 2003 - Cf annexe 1

Développement touristique

- Tourisme

L'appui au développement du Tourisme : En lien avec le Pays touristique du Pays de Dinan et l'Office de Tourisme du Pays de Matignon. - schéma et programme de signalisation, - accueil, animation et promotion du territoire communautaire.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Portage et animation d'opérations collectives telles que PLH (Programme Local de l'Hbaitat) et OPAH + PIG (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat + Programme d'Intérêt Général).

Autres

- Autres

Information - Communication : Edition d'un Journal d'information communautaire et de plaquettes thématiques en lien avec les activités de la communauté. Construction d'un site internet. Equipements Publics : Réalisation et gestion de tout équipement public destiné au fonctionnement de la collectivité.

Sanitaires et social

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
22	S.MI. DE L' ARGUENON-PENTHIEVRE (252202122)	SM fermé	51 374
22	S.MI. SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE DINAN (252203492)	SM ouvert	92 185
22	S.M. DE L'ARGUENON MARITIME (252201892)	SM ouvert	11 673
22	S.MI. CTOM DU PENTHIEVRE-MENE (252202866)	SM ouvert	116 256

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)